

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GENISSIEUX (Drôme)  
SEANCE DU 23 février 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal ..... 19  
 Nombre de membres en exercice ..... 12  
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ..... 10  
 Date de la convocation et d'affichage ..... 17 février 2023

**N°2023-013 : ENSEMBLE POLYVALENT**

*Tarifs de locations au 1<sup>er</sup> septembre 2023*

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le VINGT-TROIS FEVRIER à 20 H 00, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Hélène PRAL, Jean-Pierre CAILLET, René PARREAULT, adjoints ; Marie MOURIER, Joseph CELLIER, Corine FHAL, Nicole TISSEYRE, Patrick LEMAITRE et Gilles BRAGHINI.

PROCURATION : Olivier SALADINI à Hélène PRAL.

ABSENT : Néant.

Nicole TISSEYRE a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2022-074 du 15 septembre 2022 relative aux tarifs de locations applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2022, à savoir :

**LOCATION DE MATERIELS**

☞ 1 table de 2 mètres ..... 3,00 €  
 ☞ 1 chaise ..... 1,00 €

**LOCATION POUR LES HABITANTS GENISSOIS**

..... LOCATION	.....ARRHES.....	..... CAUTION
☞ Hall d'entrée ..... 90,00 €	..... 22,50 €	..... 180,00 €
☞ Foyer ..... 130,00 €	..... 32,50 €	..... 260,00 €
☞ Salle des fêtes ..... 370,00 €	..... 92,50 €	..... 740,00 €
☞ Salle des fêtes + hall ..... 400,00 €	..... 100,00 €	..... 800,00 €
☞ Gymnase + hall ..... 650,00 €	..... 162,50 €	..... 1.300,00 €

**LOCATION AUTRES ORGANISMES (hors associations génissoises Réf. §1.3.2 du règlement)**

..... LOCATION	.....ARRHES.....	..... CAUTION
☞ Hall d'entrée ..... 180,00 €	..... 45,00 €	..... 360,00 €
☞ Foyer ..... 260,00 €	..... 65,00 €	..... 520,00 €
☞ Salle des fêtes ..... 740,00 €	..... 185,00 €	..... 1.480,00 €
☞ Salle des fêtes + hall ..... 800,00 €	..... 200,00 €	..... 1.600,00 €
☞ Gymnase + hal ..... 1.300,00 €	..... 325,00 €	..... 2.600,00 €

**FORFAIT « ENERGIES ET CONSOMMABLES » POUR LES ASSOCIATIONS GENISSOISES (Réf. §1.3.2 du règlement)**

Pour toutes les associations, pour les stages ou toutes manifestations

☞ Forfait par jour d'utilisation quelle que soit la salle utilisée (toute journée commencée est due) ..... 40,00 €/j

**CAUTIONS DEMANDEES AUX ASSOCIATIONS GENISSOISES (Réf §1.3.2 du règlement)**

☞ 1 caution en début d'année (à la remise des clés en septembre) pour les activités hebdomadaires, soit

- Utilisation de la salle des fêtes ..... 240,00 €
- Utilisation du foyer ..... 140,00 €
- Utilisation du gymnase ..... 650,00 €
- Utilisation du dojo ..... 140,00 €
- Utilisation de l'ancienne mairie (étage 1 ou 2) ..... 140,00 €

☞ 1 caution à chaque manifestation ..... 100,00 €

Après étude en commission finances, il est proposé d'augmenter les tarifs de location de 6% à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

- La discussion est ouverte et Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

➤ **FIXE** les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 comme suit :

LOCATION DE MATERIELS

☞ 1 table de 2 mètres.....	3,20 €
☞ 1 chaise.....	1,10 €

LOCATION POUR LES HABITANTS GENISSOIS

..... LOCATION .....	ARRHES.....	CAUTION
☞ Foyer.....	180,00 € ..... 45,00 €.....	360,00 €
☞ Salle des fêtes.....	395,00 € ..... 98,75 €.....	790,00 €
☞ Salle des fêtes + hall.....	425,00 € ..... 106,25 €.....	850,00 €
☞ Gymnase + hall.....	690,00 € ..... 172,50 €.....	1.380,00 €

LOCATION AUTRES ORGANISMES (hors associations génissoises Réf. §1.3.2 du règlement)

..... LOCATION .....	ARRHES.....	CAUTION
☞ Foyer.....	300,00 € ..... 75,00 €.....	600,00 €
☞ Salle des fêtes.....	785,00 € ..... 196,25 €.....	1.570,00 €
☞ Salle des fêtes + hall.....	850,00 € ..... 212,50 €.....	1.700,00 €
☞ Gymnase + hall.....	1.400,00 € ..... 350,00 €.....	2.800,00 €

FORFAIT « ENERGIES ET CONSOMMABLES » POUR LES ASSOCIATIONS GENISSOISES (Réf. §1.3.2 du règlement)

Pour toutes les associations, pour les stages ou toutes manifestations

☞ Forfait par jour d'utilisation quelle que soit la salle utilisée (toute journée commencée est due) ..... 43,00 €/j

CAUTIONS DEMANDEES AUX ASSOCIATIONS GENISSOISES (Réf §1.3.2 du règlement)

- ☞ 1 caution en début d'année (à la remise des clés en septembre) pour les activités hebdomadaires, soit
- Utilisation de la salle des fêtes..... 240,00 €
  - Utilisation du foyer..... 140,00 €
  - Utilisation du gymnase..... 650,00 €
  - Utilisation du dojo..... 140,00 €
  - Utilisation de l'ancienne mairie (étage 1 ou 2)..... 140,00 €
- ☞ 1 caution à chaque manifestation..... 100,00 €

➤ **DIT** que ces recettes seront prévues au budget primitif 2023 à l'article 752 « revenu des immeubles » et 7083 « locations diverses ».

Délibération adoptée à l'unanimité :

- Votants **POUR** : 10 voix
- Votants **CONTRE** : 0 voix
- S'abstenant : 2 voix (Patrick LEMAITRE et Gilles BRAGHINI)

AINSI FAIT ET DELIBERE A GENISSIEUX, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Christian BORDAZ,

